

## ... des usines mises en difficulté en France...

La mise au ban du régime de Vladimir Poutine rejaille aussi très directement sur l'activité de plusieurs entreprises françaises. Déjà en délicatesse, l'usine vosgienne de Nestlé Waters va ainsi faire les frais du choix de sa maison-mère de retirer davantage de produits à la vente en Russie. L'industriel stéphanois PCI-Scemm voit, lui, l'un de ses contrats s'arrêter brutalement. Avec une lourde perte financière à la clé pour la PME. Enfin, le groupe lyonnais Thermador redoute, lui, davantage les effets indirects de cette crise. Et prévient que ses prix vont bientôt augmenter en conséquence.

▶ **A lire :** Le groupe Thermador cesse d'honorer ses commandes vers la Russie

## ... l'Europe cherche à renforcer sa parade

Nouvelle mobilisation générale de l'UE autour de la guerre en Ukraine. Un Conseil européen s'est ouvert cet après-midi à Bruxelles pour aborder les différentes facettes, y compris économiques, de cette crise, débutée il y a un mois exactement. Les sanctions contre la Russie pourraient être encore amplifiées à cette occasion. En amont de cette réunion, à laquelle participe leur président Joe Biden, les Etats-Unis ont d'ores et déjà prévu d'accentuer leurs propres mesures de rétorsion contre l'industrie de la défense russe.

## Les PGE, deux ans après

Les entreprises sont loin de s'être défaites de leur PGE. Dans la récente étude du Conseil d'analyse économique, basée sur l'examen des comptes bancaires de TPE-PME, il apparaît que 45 % n'avaient pas remboursé leur prêt garanti par l'Etat le mois dernier. Elles sont même 14 % à en avoir, au contraire, soit augmenté le montant, soit contracté un pour la première fois, entre janvier 2021 et février 2022. Au final, seules 11 % ont intégralement payé leur dette, et 30 % ont commencé à le faire. Deux ans après leur lancement, les PGE ont apporté plus de 143 milliards d'euros à près de 700 000 bénéficiaires, selon un décompte du ministère de l'Economie. Cet instrument-phare de la crise du coronavirus reste toujours d'actualité : il peut encore être demandé jusqu'au 30 juin et son plafond va même être relevé, en réponse à la crise russo-ukrainienne.

# 23 mars

## **Guerre en Ukraine : ces secteurs qui pourraient y perdre gros...**

Une crise à multiples détentes. La guerre russo-ukrainienne aura un impact direct limité sur l'économie mondiale, mais ses conséquences indirectes seront "globales, massives et immédiates", prévient l'assureur-crédit Euler Hermes, dans une nouvelle étude. La faute à l'envolée des prix et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. A ce titre, "l'Europe est la plus exposée au risque d'arrêt soudain de production", particulièrement dans les secteurs de l'énergie, la métallurgie et la chimie. L'agroalimentaire et le transport maritime figurent également parmi les possibles perdants, tout comme l'électronique et l'automobile. Cela dit, d'un point de vue purement financier et en l'état actuel, cette crise pourrait surtout se traduire par un "choc de rentabilité" pour les fournisseurs d'électricité et de métaux (-20 points de marge attendus). Et si les cours mondiaux de matières premières venaient à s'envoler encore, les profits pourraient fondre aussi dans les secteurs de l'énergie en général, les équipements ménagers, le transport routier, la chimie et les machines et outils. A moins que les entreprises ne parviennent à répercuter la hausse de leurs coûts sur leurs prix de vente.

 **A (re)lire :** Inflation, approvisionnement... la guerre en Ukraine risque de faire dérailler la reprise de l'économie française

Dans son étude, Euler Hermes ne dit mot sur le BTP. Et pourtant, ce secteur subit de plein fouet la poussée inflationniste actuelle. Une situation "brutale et anxieuse" que dénoncent les professionnels des Pays de la Loire, sous la forme d'une lettre ouverte signée de la Capeb et la Cnatp.

 **A lire :** Le cri d'alarme des artisans du bâtiment des Pays de la Loire face à la hausse des coûts

Autre région, inquiétudes similaires concernant la guerre en Ukraine. En Gironde, 31 % des entreprises disent anticiper un impact à court terme sur leur activité, selon la CCI.

 **A lire :** La CCI Bordeaux Gironde réactive sa cellule de crise

## **... l'appel de Volodymyr Zelensky aux entreprises...**

Le président ukrainien a un message pour les entreprises françaises. « Elles doivent quitter le marché russe. Renault, Auchan, Leroy Merlin et autres, ils doivent cesser d'être les sponsors de la machine de guerre de la Russie, arrêter de financer le meurtre d'enfants et de femmes, le viol. Tout le monde doit se rappeler que les valeurs valent plus que les bénéfices », a lancé Volodymyr Zelensky, selon la traduction de ses propos tenus, cet après-midi, devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

### **... l'embargo pétrolier de TotalEnergies**

Le président de l'Ukraine n'en a pas fait mention dans son discours, mais TotalEnergies est sans doute l'entreprise française la plus critiquée pour le maintien de ses activités en Russie. Elle vient toutefois de lâcher du lest. Hier soir, elle a annoncé "arrêter tout achat de pétrole ou produits pétroliers russes, dans les meilleurs délais et au plus tard à la fin de l'année 2022". Idem pour le diesel, "sauf instructions contraires des gouvernements européens". Jusqu'ici, le groupe s'était contenté de cesser tout investissement dans de nouveaux projets en Russie. En revanche, il n'est toujours pas question de toucher au gaz. Et pour cause, il n'est pas soumis aux sanctions occidentales et il sera de toute façon "difficile de [s'en] passer à horizon de deux à trois ans sans conséquences sur l'approvisionnement énergétique du continent", se justifie TotalEnergies.

### **Non, le masque en entreprise n'appartient pas au passé...**

Chacun fait ce qui lui plaît. Le porte-parole du gouvernement a défendu la récente levée des restrictions sanitaires et du protocole en entreprise, au moment même où l'épidémie de Covid-19 redémarre fortement (plus de 180 000 cas positifs recensés hier). Interrogé en particulier sur le cas d'employeurs qui choisissent de réimposer le masque, Gabriel Attal a rétorqué que « la fin de la contrainte pour tous va de pair avec la vigilance de tous. Nous n'appelons pas à la fin du masque, nous considérons que les Français savent (...) comment se protéger [du virus] et nous leur recommandons de le faire. » Une consigne adressée, en premier lieu, aux personnes à la santé fragile.

### **... mais les RH comptent bien tourner la page du Covid-19**

D'une urgence à l'autre. Les responsables des ressources humaines revoient leurs priorités pour 2022 : moins occupés par le Covid-19 et le télétravail, ils s'attendent à l'être davantage par les difficultés de recrutement et les enjeux de fidélisation des salariés.

## Les embauches repartent à plein régime

Les recrutements reprennent de la vitesse. En baisse depuis septembre, les déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) ont nettement rebondi, en février (+2,8 % par rapport à janvier), selon l'Urssaf. Une croissance portée par les CDD longs (+3,7 %), comme par les CDI (+2 %). Mais, sur un an, ce sont les contrats à durée indéterminée qui sont en plein boom : ils s'envolent de 42 % sur la période !

## Végétal : Roquette creuse son sillon

Roquette met la gomme sur les polyols. Le groupe nordiste va moderniser son usine de Lestrem pour renforcer encore la production de ces molécules naturelles, utiles à l'agroalimentaire et la pharmaceutique.

▶ **A lire :** Roquette investit 25 millions d'euros dans la production d'édulcorants végétaux

## Industrie : Caddie se sauve encore

Cette fois, c'est officiel. L'alsacien Caddie tombera dans le giron du groupe nordiste Cochez à partir du 4 avril. Placé en redressement judiciaire pour la troisième fois en dix ans, le fabricant de chariots de courses s'en tire aussi avec l'aide substantielle des pouvoirs publics.

▶ **A lire :** Le groupe nordiste Cochez reprend 66 % du capital de l'alsacien Caddie

# 22 mars

## 📍 Coronavirus : une crise au goût doux-amer

Les gagnants de la crise du Covid-19 ne sont pas forcément ceux que l'on croit. C'est l'étonnante conclusion d'une étude basée sur les comptes bancaires de 115 000 TPE, PME et entrepreneurs, entre novembre 2019 et

février 2022. Leur analyse montre aussi que le fossé se creuse entre les entreprises les plus en forme et celles les plus en difficulté. Et que le "quoi qu'il en coûte" en général, les prêts garantis par l'Etat en particulier, n'ont pas toujours aidé les patrons, bien au contraire.

▶ **A lire :** Les entreprises de la restauration sortent renforcées de la crise du Covid-19, celles du BTP fragilisées

## **Guerre en Ukraine : des aides européennes pour l'agriculture...**

La politique agricole européenne s'adapte à la crise russo-ukrainienne. Au-delà du "plan de résilience" français, plusieurs dispositifs communautaires vont être activés, a annoncé Bruxelles, hier soir. L'objectif est de contrebalancer à la fois les pertes de production, dans les deux pays belligérants, et l'envolée des cours mondiaux qui en découlent. La Commission doit, en particulier, mobiliser la "réserve de crise" (un fonds spécial de près d'un demi-milliard d'euros pour lutter contre les variations de prix) ; débloquer une aide au stockage pour la filière porcine ; ou encore autoriser la mise en culture des jachères.

## **... les entreprises présentes en Russie sous pression...**

Plus la guerre en Ukraine s'éternise, moins leur position semble tenable. De plus en plus de groupes français sont critiqués pour le maintien de leurs opérations en Russie. Après TotalEnergies, c'est au tour d'EDF et Orano (ciblés aujourd'hui par Greenpeace), mais aussi de Leroy Merlin, d'être visés. Après la destruction de l'un de ses centres, à Kiev, l'enseigne du groupe nordiste Mulliez s'est attiré les foudres du ministère de la Défense ukrainien. Sur Twitter, il l'a accusée d'être "devenue la première entreprise au monde à financer le bombardement de ses propres magasins et la mise à mort de ses employés". Référence à l'implantation de Leroy Merlin en Russie. Sans appeler à quitter le pays, comme l'ont fait ses collègues ukrainiens, le syndicaliste CFTC Jean-Marc Cicuto, interrogé, ce matin, sur *France Info*, a, en revanche, fustigé le « silence profond » de l'entreprise sur cette situation.

## **... la Soka, présente en Ukraine, solidaire**

Situation inverse à la Société kaolinère armoricaine (Soka). Très tôt confrontée à la guerre dans son usine ukrainienne, l'entreprise costarmoricaine s'est mobilisée pour faire venir plusieurs familles de salariés.

▶ **A lire :** La Soka cherche un travail pour les femmes de ses salariés ukrainiens réfugiées en France

## Événementiel : coup d'envoi de l'aide aux exposants

Les PME vont pouvoir investir foires et salons professionnels. Annoncée dès novembre, détaillée début février, l'aide de 12 500 euros pour aller exposer sur certains événements, organisés en France, est désormais lancée, et la plate-forme d'inscription ouverte. La démarche se déroule en deux temps : création de son dossier avant le 31 décembre (étant précisé que les premiers arrivés seront les premiers servis), puis finalisation de la demande d'aide, avec envoi des pièces justificatives, dans les deux mois suivant le salon. La liste des 74 rassemblements éligibles (la moitié hors Ile-de-France) a été publiée au *Journal officiel*. Avec ce coup de pouce, une entreprise peut se faire rembourser 50 % de ses dépenses d'exposition (location de surfaces et frais d'inscription). Au total, 96,2 millions d'euros seront mobilisés pour ce dispositif, valable jusqu'en juin 2023.

## Relance : le bilan en demi-teinte de la décarbonation

Fin de parcours pour les aides à la décarbonation de l'industrie, version plan de relance. L'Etat a récemment dévoilé le nom des 47 derniers lauréats de ses appels à projets pour l'efficacité énergétique et la chaleur biomasse. La moitié des usines subventionnées se situe dans le Grand Est, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Au total, le gouvernement affirme avoir soutenu, depuis septembre 2020, 185 projets (3 de moins que prévu, par rapport au précédent décompte), à hauteur d'1 milliard d'euros (contre 1,2 Md€ initialement provisionnés), pour une économie espérée de 3,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq par an (5 % des émissions annuelles de l'industrie en 2019). Ces deux programmes n'ont toutefois pas attiré les foules, avec 372 candidatures finalement enregistrées, soit 6 fois moins que les fonds de modernisation des industries automobile et aéronautique. Pour autant, un nouvel appel sera lancé en avril, dans le cadre du "plan de résilience". Et, en attendant, deux aides restent ouvertes : le fonds chaleur et le "tremplin" pour les PME.

# 21 mars

## **Prix des carburants : semaine de répit à la pompe...**

Un coup de frein aussi brutal que l'accélération fut violente. Le prix de l'essence a subitement fondu, la semaine dernière, selon les relevés hebdomadaires du ministère de la Transition écologique. L'inversion de tendance est spectaculaire pour le GNR : à 1,5803 euros, en moyenne, au 18 mars, le litre perd 15 centimes en sept jours (-8,6 %) et efface ainsi son envolée de la semaine précédente. On ne peut pas en dire autant pour les autres carburants, même s'ils ont, eux aussi, reculé - et ce, pour la première fois de l'année, et après 11 hausses consécutives. Le gazole perd 16,5 centimes d'un coup pour repasser sous les 2 euros (à 1,9755 €), le sans plomb 95 lâche près de 11 centimes (1,9737 €), le SP98 8,5 centimes (2,0352 €).

## **... journée de mobilisation dans les rues**

Reflux des prix de l'essence ou pas, "plan de résilience" ou non, pas question de relâcher la pression. Plusieurs secteurs sont restés mobilisés, aujourd'hui, pour protester contre le niveau des tarifs à la pompe et réclamer davantage d'aides de l'Etat. Parmi les professionnels en action : des agriculteurs, des taxis, mais aussi des transporteurs routiers. Vendredi, le gouvernement avait pourtant débloqué 400 millions d'euros supplémentaires à leur attention, et à la grande satisfaction des principales organisations patronales.

## **Guerre en Ukraine : l'économie française n'en sortira pas indemne...**

La guerre en Ukraine risque de rouvrir les plaies de la crise du coronavirus. Après plus de trois semaines de conflit armé et de sanctions financières, plusieurs études commencent à évaluer les dégâts causés par l'attaque russe sur l'économie mondiale en général, française en particulier. A leur lecture, une conclusion s'impose : ces tensions géopolitiques viennent exacerber des difficultés héritées de la pandémie de Covid-19, et qui étaient encore loin d'être résorbées.

 **A lire :** Inflation, approvisionnement... la guerre en Ukraine risque de faire dérailler la reprise de l'économie française

## ... l'accompagnement des entreprises se renforce

Aucune entreprise ne semble désormais à l'abri des conséquences de la crise russo-ukrainienne. Fort de ce constat, le gouvernement relance un dispositif d'information expérimenté pendant l'épidémie de Covid-19 : un "portail unique de contact" doit ouvrir aujourd'hui sur le site de CCI France pour orienter les dirigeants vers les dispositifs, aides et interlocuteurs adaptés à leur situation. Cette page nécessite toutefois de créer un compte. Elle s'ajoute à d'autres ressources du même genre, mises en place au niveau local. En parallèle, certaines chambres de commerce et d'industrie se mobilisent aussi pour venir en aide aux Ukrainiens, à l'image de la CCI du Mans (Sarthe).

## 18 mars

### "Plan de résilience" : fructueuse session de rattrapage pour les transports...

Le coup de pression a porté ses fruits. Fâchés par le "plan de résilience", les transporteurs ont obtenu 400,4 millions d'euros, au titre du "complément d'aide" que le gouvernement leur avait promis mercredi soir. Les discussions menées depuis ont abouti à cette enveloppe supplémentaire, selon les organisations professionnelles. Elle sera distribuée aux entreprises "en fonction de leur nombre de véhicules et du tonnage de ces derniers", indique la FNTR. Au total, près de 520 000 engins seront couverts. Les "tracteurs routiers" récupéreront la plus grosse part (214,5 M€ promis, à raison de 1 300 euros par véhicule), devant les autocars et le transport sanitaire (plus de 55 M€ chacun). En conséquence, l'OTRE lève son appel à la mobilisation, prévue initialement pour la semaine prochaine.

### ... poursuite des manifestations pour le BTP et l'agriculture...

L'exemple des transporteurs va-t-il les galvaniser ? Toujours est-il que les agriculteurs et les professionnels des travaux publics ont poursuivi leurs protestations, aujourd'hui, contre la hausse des prix du gazole non-routier et la faiblesse, à leur goût, des aides du gouvernement pour la compenser. Le mouvement s'est traduit par des opérations escargot en Bretagne, mais aussi un défilé de viticulteurs dans l'Aude.

## ... reprise des négociations commerciales dans l'agroalimentaire

A peine achevées, déjà rouvertes. Les négociations entre distributeurs, industriels et producteurs ont repris, aujourd'hui, à peine plus de deux semaines après leur date d'échéance annuelle. Comme indiqué lors de la présentation du "plan de résilience", l'idée est d'intégrer aux contrats tout juste conclus les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier en termes de flambée des coûts. La réunion du jour consistait essentiellement à un cadrage des prochains échanges. Selon le site spécialisé *LSA*, les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie ont appelé la grande distribution "à l'ouverture et au dialogue", les industriels à la transparence sur leurs surcoûts. L'idée est que chaque maillon de la chaîne puisse poursuivre son activité dans des conditions équilibrées. Pour s'en assurer, le gouvernement effectuera un suivi de ces négociations bis tous les jeudis.

## La course à la (re)localisation est (re)lancée

Le gouvernement rouvre le chantier de la simplification administrative pour les porteurs de projets industriels ou logistiques. Dans la foulée du "plan de résilience" et dans l'urgence économique née de la guerre en Ukraine, l'exécutif a décidé d'enfoncer le clou sur le sujet, et de jouer sur deux leviers : les délais administratifs, encore trop longs, et les sites prêts à l'emploi, trop peu nombreux.

▶ **A lire :** Comment l'État compte accélérer l'implantation de sites industriels et logistiques en France

## Automobile : Renault doit encore lever le pied

La production automobile cale encore sur les pénuries. Renault est contraint au chômage partiel dans au moins deux de ses usines françaises, celles de Batilly (Meurthe-et-Moselle) et de Cléon (Seine-Maritime). Dans ce dernier cas, le site ne serait pas seulement victime du manque chronique et mondial de semi-conducteurs, mais aussi de problèmes d'approvisionnement, dû à la guerre en Ukraine, affirme la radio *France Bleu*.

▶ **A lire également :** Le site historique de Renault Cléon roule pour l'électrique

## Guerre en Ukraine : les entreprises aidées à aider

L'assistance aux Ukrainiens réfugiés en France s'organise peu à peu, et les entreprises ont un rôle à y jouer. Pour les guider sur cette voie, le gouvernement a ouvert une page spéciale pour recenser les possibilités d'action. Cinq sont présentées : les dons financiers ou matériels, les propositions d'hébergement, la mobilisation des salariés sur des missions de bénévolat, ou encore le recrutement. Dans ce cas, l'employeur n'a qu'à indiquer les postes ouverts à des Ukrainiens et il sera recontacté par Pôle emploi pour être accompagné. A noter, en parallèle, que la plate-forme grand public en faveur de l'aide à l'Ukraine contient désormais un onglet pour les entreprises, avec des ressources complémentaires. Sans attendre, certains réseaux économiques locaux s'organisent déjà, à l'image de la Fédération des Travaux Publics des Hauts-de-France.

## **Commerce, restaurants : les entrepreneurs aux abonnés absents**

Coup de frein sur les créations d'entreprise. Après leur pic de janvier, elles ont nettement diminué en février, signale l'Insee. Sur un an, la tendance reste largement favorable, sauf dans deux secteurs : le commerce et l'hôtellerie-restauration.

## **Le protocole sanitaire a trouvé son successeur**

Cette fois, c'est officiel. Le protocole sanitaire en entreprise est désormais caduc, et remplacé par un "guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19". Le document a été discrètement mis en ligne mercredi sur le site du ministère du Travail. Par rapport à la version soumise aux partenaires sociaux, plusieurs évolutions notables : le "réfèrent Covid-19" disparaît complètement ; le principe du retour au travail des personnes à la santé vulnérable, sauf "dans certains cas spécifiques", est expressément affirmé ; la fin des "mesures générales d'obligation de port du masque en espace intérieur partagé" est également ajoutée noir sur blanc ; la santé et le médico-social rejoignent les transports comme secteurs soumis à des "dispositions spécifiques" ; enfin, il est indiqué que "les employeurs veillent à l'information de leurs salariés quant aux recommandations de santé publique".

# 17 mars